



# Les échos

Du Conseil  
d'arrondissement  
du 8 novembre 2023



## Accès au logement

### ACCÈS AU LOGEMENT

La Métropole a procédé, après avoir évalué leur fonctionnement, à une réorganisation du système des Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (ILHA). Elle a tenu compte de demandes lyonnaises spécifiques dans le fonctionnement de ces instances essentielles pour améliorer l'accès du plus grand nombre au logement.

Présentation du rapport sur « l'approbation d'une convention partenariale avec la Métropole de Lyon pour l'organisation des Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (ILHA), par Aline Guitard, Adjointe à l'urbanisme et l'habitat, lors du Conseil d'arrondissement du 4<sup>ème</sup> du 8 novembre 2023.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4<sup>ème</sup> du 8 novembre 2023](#)

→ Prochain Conseil d'arrondissement : 6 décembre 2023, à 18h30.

En salle du Conseil et sur [la chaîne YouTube de la mairie du 4<sup>ème</sup>](#)

## ALINE GUITARD, rapporteur :

« C'est une délibération qui concerne les Instances Locales de l'Habitat. Les Instances Locales de l'Habitat existent à Lyon depuis une trentaine d'années. Elles ont pour but de mettre en lien les acteurs du logement social pour tenter d'accélérer l'accès au logement pour les publics prioritaires, éviter les expulsions locatives, améliorer le parcours locatif par une connaissance fine des territoires et des dossiers.

Depuis décembre 2022, la Métropole a procédé, après avoir évalué leur fonctionnement sur l'ensemble de son territoire, à une réorganisation du système.

Elles fonctionnent désormais avec quatre types de commissions :

- Les Commission de Maintien dans le Logement (CML) qui sont une création basée sur des expérimentations précédentes notamment dans le 3<sup>ème</sup>, dont le but est de prévenir les expulsions locatives. Sur Lyon, ces CML regroupent plusieurs arrondissements (1<sup>er</sup>/2<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> pour ce qui nous concerne).
- Les Commissions Sociales Territorialisées du Logement (CSTL) qui réunissent différents acteurs dont les assistant·es social·es (AS), la Métropole, la Ville et des bailleurs pour travailler sur des situations individuelles complexes sur un territoire donné. Concernant les CSTL, la Ville de Lyon a fait le choix de les maintenir par arrondissement quand la Métropole proposait là aussi de fusionner plusieurs arrondissements, ce qui n'a pas paru pertinent aux élus en charge du logement à Lyon comme aux services.
- Les CLOA (Commission Locale d'Orientation des Attributions) sont des réunions ponctuelles associant les différents réservataires (préfecture, Métropole, Ville, Action Logement...) et un bailleur en amont d'une livraison neuve, afin de faciliter la gestion en flux que nous avons déjà évoquée.
- Enfin un Comité Territorial de l'Habitat se tient chaque année pour, notamment, dresser un bilan des 3 commissions, évaluer leur fonctionnement et leur efficacité.

La Métropole a tenu compte de demandes lyonnaises spécifiques dans le fonctionnement de ces instances et continue d'associer la Ville et les arrondissements aux évolutions à envisager. C'est pourquoi la Ville tient à apporter sa participation financière à hauteur de 20 000€ à ce dispositif essentiel pour améliorer l'accès du plus grand nombre au logement, ce qui est l'objet de la délibération que je vous propose d'approuver. »

Rapport adopté à la majorité. Abstention de Anne Pellet.